

Air Canada

Le ministre des Transports (M. Bouchard) et les deux ministres précédents ont déclaré à maintes reprises que la privatisation d'Air Canada visait à fournir à cette entreprise les capitaux dont elle a besoin pour acheter de nouveaux appareils. C'est un point de vue acceptable, sauf que dans son plan quinquennal, Air Canada précise:

... Air Canada va procéder au renouvellement de sa flotte afin de tirer profit de l'efficacité des appareils modernes. Elle entend trouver l'argent pour procéder à cet investissement de plusieurs milliards de dollars en puisant à même ses propres ressources et en empruntant. Les efforts qu'elle déploie pour accroître ses gains vont donc accroître sa participation dans les fonds nécessaires.

Le plan d'entreprise d'Air Canada ne dit pas un mot des fonds provenant de la vente d'actions.

Des porte-parole du gouvernement, de l'extérieur de la Chambre et des compagnies concurrentes ont prétendu qu'Air Canada a l'appui du gouvernement fédéral, a accès aux emprunts du gouvernement, et le reste.

Mes collègues et bon amis ministériels oublient que la société Air Canada elle-même a déclaré ne pas avoir reçu d'apport financier du gouvernement depuis 1977. C'était il y a 11 ans. Elle a dit aussi ne pas avoir reçu de subventions du gouvernement depuis 1962.

Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'il est nécessaire de vendre à la population des actions dans une entreprise qu'elle possède déjà? Pour une fumisterie, c'en est toute une. S'il faut en croire le témoignage de la société Air Canada elle-même, elle n'a pas besoin d'un traître cent, elle n'a pas obtenu le moindre apport financier du gouvernement depuis 1977, et elle n'a pas reçu la moindre subvention depuis 1962.

M. Malone: Pourquoi la société souhaite-t-elle être privatisée?

M. Benjamin: Mon collègue me demande pourquoi Air Canada veut être privatisée. Je lui répondrai que MM. Jeanriot et Taylor ne pensent pas autrement que M. Lawless, le directeur général du Canadien National, qui a déclaré devant le comité des transports que tous les moyens étaient bons pour trouver des capitaux. Je vais donc expliquer à mon collègue ce qu'Air Canada doit faire pour se procurer ces capitaux.

Pour justifier la privatisation d'Air Canada, on a parlé aussi d'une plus grande efficacité et d'une plus grande souplesse dans la gestion de cette société et de la possibilité de prendre des décisions rapidement sans être obligé de consulter le cabinet, le gouvernement et le Parlement du Canada. J'en ai donc discuté avec les collaborateurs du gouvernement et du ministre, et avec les représentants d'Air Canada au comité.

● (1550)

J'ai demandé à ces derniers si on leur imposait des restrictions dans la gestion de leurs opérations quotidiennes. Ils m'ont répondu non. D'ailleurs, le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), qui faisait partie du comité des transports à une époque, si je ne m'abuse, sait que le gouvernement libéral a décidé qu'Air Canada devait fonctionner comme une entreprise commerciale en 1977. Aux dires du gouvernement précédent et du gouvernement actuel, cette expression signifie faire de l'argent pour ne pas avoir à en demander au gouvernement. Air Canada n'a pas demandé d'argent au gouvernement, et elle n'en a pas reçu non plus.

Lorsque j'ai posé la question au comité, on m'a dit que non. La société Air Canada ne fonctionne pas autrement que les autres compagnies aériennes installées au Canada. En fait, lorsque les Lignes aériennes Canadien International ou Wardair offrent des places en promotion, la direction d'Air Canada a toute liberté d'annoncer les mêmes tarifs, voire des tarifs inférieurs du jour au lendemain. Lorsque la société Air Canada offre des tarifs réduits ou des places en promotion, les autres compagnies aériennes peuvent faire de même du jour au lendemain. Il n'existe absolument aucune différence entre les compagnies aériennes au Canada pour ce qui est de la souplesse d'administration et des décisions administratives. Toutes mènent leurs affaires de la même façon, qu'elles soient privées ou publiques.

Par conséquent, l'argumentation du gouvernement en faveur d'une gestion et d'une flexibilité améliorées est carrément absurde. Elle ne tient pas du tout pour ce qui concerne la société Air Canada.

La société a reçu des prix internationaux et des médailles d'or en tant que l'une des lignes aériennes les mieux gérées au monde, mais les conservateurs ne peuvent pas l'accepter parce que c'est une société d'État. Je serais très heureux qu'on modifie la Loi constituant Air Canada de façon à supprimer les mots «société d'État», si c'est là ce qu'ils désirent. Le fait est, toutefois, que c'est un service public sur lequel les Canadiens ont un droit de propriété et un droit de regard par l'entremise du Parlement et du gouvernement. Et c'est très bien ainsi.

Le gouvernement et des représentants du secteur privé, notamment des courtiers, ont proposé que la population et les employés de la société puissent acheter des actions d'Air Canada comme placement sûr. Si c'est un bon placement, ce que je crois, pourquoi le gouvernement fédéral ne voudrait-il pas améliorer son placement au nom des contribuables?

M. Malone: Il ne rapporte pas de dividendes.

M. Benjamin: Exactement! Mon ami le député a fait valoir mon point de vue. Au cours des 11 dernières années, les bénéfices nets d'Air Canada se sont élevés à 102,5 millions de dollars. Ils ont notamment été de 45 millions de dollars l'année dernière et de 40 millions de dollars l'année précédente. Qu'est-ce que les actionnaires au Canada en ont retiré à titre de dividendes? Pas un centime. Les faits sont là. La compagnie n'a versé aucun dividende. Les contribuables canadiens n'ont-ils pas le droit, à titre d'investisseurs, d'avoir un rendement sur leurs placements tout comme les personnes qui achètent des actions à la Bourse de Toronto ou à un autre endroit du genre. C'est là un autre prétexte qui a été invoqué par le gouvernement pour justifier la vente aux Canadiens d'actions d'une entreprise qu'ils possèdent déjà.

Il est évident que le gouvernement veut confier au secteur privé sa responsabilité sociale et économique d'exploiter notre compagnie aérienne nationale. Ainsi, il pourra continuer à dire, comme le déclarait l'ancien ministre des Transports, qu'il n'interviendra pas au niveau des opérations et des décisions de gestion courantes du CN ou d'Air Canada. Le gouvernement fédéral veut se décharger de cette responsabilité en la confiant au secteur privé.